

**République Française**  
**Département de Savoie**  
**Commune de MOTZ**

<b>COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Séance du 26 mai 2020</b>
--

Vu le décret n° 2020-548 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et son annexe 1

Vu le décret n° 2020- 571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Vu l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19

Le conseil municipal s'est réuni, à huis-clos, le mardi 26 mai 2020, à 20 heures salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier BERTHET, Maire

Etaient présents : M. Berthet Olivier, Mme Buckley Zoé, M. Clerc Daniel, M.Clerc Gérard, Mme Dejeu Marie-Thérèse, M. Jeantet Denis, M. Laloy Vincent, M Morelle Olivier, Mme Ortiz-Gutierrez Myriam, M Remondat Roland

Absent excusé : M. Fani Sébastien

Madame Zoé Buckley est désignée secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

**Installation du conseil Municipal**

La séance a été ouverte par Monsieur Olivier Berthet, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions, puis Monsieur Denis Jeantet, membre le plus âgé a pris la présidence de l'assemblée et a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

**Election du Maire**

Monsieur Daniel Clerc a déposé sa candidature et a été élu au premier tour du scrutin, à la majorité absolue (10 voix pour)

**Election des adjoints :**

Monsieur Daniel Clerc a pris la présidence de l'assemblée.

Après avoir fixé à trois le nombre d'adjoints, le conseil municipal procède à l'élection des adjoints.

Election du premier adjoint

Madame Marie-Thérèse Dejeu a déposé sa candidature et a été élue à la majorité absolue, au premier tour de scrutin (9 voix pour et un bulletin blanc)

Election du deuxième adjoint

Monsieur Gérard Clerc a déposé sa candidature et a été élu, à la majorité absolue, au premier tour de scrutin (6 voix pour, 3 bulletins blanc et 1 voix pour Monsieur Denis Jeantet)

Election du troisième adjoint

Monsieur Denis Jeantet et Monsieur Roland Remondat ont déposé leur candidature. Monsieur Denis Jeantet a été élu, au premier tour de scrutin à la majorité absolue (5 voix pour, 2 bulletins blancs, 3 voix pour Monsieur Roland Remondat)

**Conseillers communautaires**

Les conseillers communautaires appelés à siéger à la communauté d'agglomération sont au nombre de deux (un titulaire et un suppléant), et désignés dans l'ordre du tableau du conseil municipal (article L 273-11 du code électoral).

Sont donc désignés : Monsieur Daniel Clerc, conseiller titulaire  
Madame Marie-Thérèse Dejeu, conseillère suppléante.

**Indemnités de fonctions :**

Les indemnités de fonctions sont déterminées par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique soit l'indice brut 1027 depuis le 1 janvier 2019.

Pour notre commune :

Indemnité du Maire : 25.5 % de l'indice brut 1027

Indemnité des adjoints : 9.9 % de l'indice brut 1027

Les indemnités du maire et des adjoints sont fixées au maximum

**Commissions et délégations.**

Monsieur le Maire présente les différentes commissions mises en place au précédent mandat ainsi que les délégations dans les organismes extérieurs (Grand-Lac, Syndicat du Haut-Rhône, conseil d'école...).

Après discussion, le conseil municipal décide que cette question soit remise à l'ordre du jour du prochain conseil afin que chacun puisse réfléchir à ses engagements en fonction des projets municipaux.

La séance est levée à 22 hs 30

## INFORMATIONS GENERALES

### Masques en Chautagne

Depuis le mois de mars dernier, un collectif de couturières bénévoles de Chautagne a lancé l'opération « **Masques en Chautagne** » et près de 4 500 masques ont été cousus et distribués aux patients de la Maison de retraite de Chindrieux, aux aides à domicile de Chautagne et leurs patients, aux patients des infirmières libérales de Chindrieux, Ruffieux et Vions, à certains patients de Medipôle Savoie et aux habitants de Chautagne.

Notre commune s'est associée à cette opération et nous renouvelons tous nos remerciements à ces « petites mains ».

Ces bénévoles nous ont approvisionnés progressivement, en fonction de l'avancée de leur travail sur l'ensemble de la Chautagne, et lors de la distribution, nous avons ciblé dans un premier temps les gens les plus âgés et les plus vulnérables d'entre nous.

Parallèlement à cette opération, notre commune a reçu, le 10 mai dernier, des masques en tissus fournis par la **Région Rhône-Alpes**. Notre souci a alors été de distribuer ces masques au plus vite, afin que chacun d'entre vous puisse se protéger dès la 1<sup>ère</sup> phase du déconfinement, le 11 mai 2020.

Ces distributions ont été faites « manuellement », par les membres du Conseil Municipal, soit dans votre boîte aux lettres, soit directement à votre domicile. L'objectif à atteindre était donc de vous procurer à chacun, au moins un masque en tissu, voire deux dans la mesure de nos possibilités.

A ce jour, nous savons que certains d'entre vous n'ont peut-être pas reçu leurs masques et nous vous informons que nous avons encore des équipements de protection à votre disposition en Mairie.

**Si vous souhaitez vous procurer un masque, alors nous vous laissons le soin de vous inscrire auprès du secrétariat de Mairie, en indiquant vos nom, prénom, date de naissance, adresse et numéro de téléphone. Nous vous recontacterons dans les meilleurs délais.**

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et restons bien sûr à votre écoute pour tout renseignement complémentaire.

Attention, nous vous rappelons que le masque ne remplace pas les gestes barrières. Il ajoute une barrière physique lorsque vous êtes en contact avec d'autres personnes, mais il doit s'accompagner en tous lieux et à tout moment du respect des gestes barrières ci-dessous :

Protégeons-nous, portons tous des masques



